

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ABONNEMENT PARC À VÉLO

DEMANDEUR :

CIVILITÉ : MADAME MONSIEUR

NOM _____

PRÉNOM _____

TÉLÉPHONE _____

MAIL _____

DÉCLARATION DE DOMICILE :

ADRESSE _____

DÉCLARATION DU VEHICULE :

MARQUE _____ MODÈLE _____

TYPE _____

VOTRE DEMANDE D'ABONNEMENT :

Première demande Renouvellement

Trimestriel : 10€ Annuel : 30€

Mode de règlement : Espèces Chèque CB Virement bancaire

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et en particulier que l'adresse est bien celle de mon domicile principal.

Fait à Cherbourg en Cotentin,
le _ / _ / _ _ _

Signature :

Conditions de la charte pour l'abonnement au stationnement local vélos

Le demandeur reconnaît ce jour :

1. Avoir pris connaissance des articles contenus dans le contrat d'abonnement.
 2. Être informé que cet abonnement permet de stationner un seul vélo par abonnement, et à l'exclusion de tout autre véhicule ou objet (moto, mobylette, trottinette, etc...)
 3. Être informé que l'abonnement ouvrant des droits pour une période définie à la souscription, aucun remboursement de la somme versée par le titulaire n'est possible en cours de validité
 4. Toute fausse déclaration, fraude ou tentative de fraude entraînera des poursuites et la résiliation définitive de l'accès au parc à vélos
 5. Être informé que le stationnement et la circulation au sein du local à vélos s'effectuent aux risques et périls des propriétaires ou des utilisateurs des vélos.
- L'abonnement perçu correspond à un droit de stationnement et non de gardiennage. Cet abonnement ne constitue nullement un droit de garde ou de dépôt du vélo, ainsi que des accessoires et des objets laissés à l'intérieur.

Pièces justificatives

- **Un justificatif de domiciliation au titre uniquement de la résidence principale** : copie du dernier avertissement de la taxe d'habitation (en deux volets et sans échancier) pour les locataires ou propriétaires de plus d'un an **ou** en cas de changement récent de résidence principale : une copie du bail ou d'un acte notarié pour habitation, pour les locataires ou propriétaires récemment installés. Lors du renouvellement, la taxe d'habitation devient obligatoire.
- **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois** (copie d'une facture ou échancier de facture annuelle en cours de validité d'un fournisseur d'électricité, de gaz, de téléphonie fixe, d'accès internet, eau potable).

